

notre monopole en rédaction de devises et inscriptions, ni la disparition d'un certain nombre d'autres coutumes que l'ancien ordre de chose autorisait et que j'ai rencontrées dans le récit des entrées solennelles, telle que, par exemple, l'obligation de se mettre à genoux devant le Souverain pour le haranguer.

Mais où sont les mules, les haquenées, les grands chevaux turcs, les genets d'Espagne et les barbes qui animaient les rues ? Où sont les manteaux et robes de velours, les sayes et pourpoints de satin ou de damas sur lesquelles la soie et l'or jetaient leur gai chatoiement ? On est ébloui lorsqu'on se représente ces cortèges où les bourgeois en habit écarlate (car déjà le rouge était la couleur à la mode pour les cavaliers) rivalisaient de luxe avec les Nations. Triste figure font aujourd'hui les vêtements étriqués, où le drap noir a fini par supplanter la soie, et au milieu desquels les uniformes militaires jettent çà et là les rayons de quelques fils d'argent ou d'or. Seuls les membres de la Magistrature et de l'Université, qui ont conservé les robes en soie rouge, jaune et violet, éclaireraient cette masse sombre de quelques beaux reflets ; mais ils ne paraissent pas avec leur costume dans les cortèges des entrées solennelles.

Par une fâcheuse coïncidence, la réforme des vêtements officiels, que je déplore, a été décrétée au commencement du XIX^e siècle ; et c'est depuis cent cinquante ans que s'exécutent les très importants travaux de voirie, qui transforment Lyon en une ville digne de l'admiration des étrangers.

Le tableau des embellissements réalisés au milieu du XVIII^e siècle, est dans l'itinéraire de l'entrée solennelle de Madame de France, infante d'Espagne, le 12 octobre 1749. La princesse quitte, à la porte de Bourgneuf, la rive droite